

**DELIBERATION N°19-14**

**Vote des taux 2014 des trois taxes locales (TH, TB, TNB)**

Séance du 16/04/14 (Quorum atteint)  
Date de la convocation : 09/04/14

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13 votants : 15  
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3  
(cf. liste des présents)

L'en deux mil quatorze, le mercredi seize avril à quinze heures, le Conseil municipal dûment convoqué par le maire s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence du Monsieur Jean-Paul FERREIRA, maire

**PRESENTS :** Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1<sup>er</sup> Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Myriam PIERRE, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Hervé ROBINEAU, 4<sup>ème</sup> Adjoint - Les conseillers : Christian BLAISE - Liliane APPOLINAIRE - Carmélita JEAN-JACQUES - Muriel SABAYO - Bruno APPOLINAIRE - Julie PARAENSE - Jocelyn Roger THERESE\* - Daniel FRANCOIS\*.

**ABSENTS :** Alexis TIOUKA (Proc. à Félix Tiouka) - Josette AUGUSTE\* (Proc. à Jocelyn THERESE)

**SECRETARIE DE SEANCE :** Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

**Monsieur le Maire expose :** Comme chaque année, nous devons procéder au vote des taux pour les taxes locales. Ainsi, pour être prise en compte dans les rôles généraux de 2014, la délibération correspondante doit intervenir dès que possible. Les calculs sont faits sur les bases prévisionnelles 2014 :

Ressources	Rappel Base 2013	Base 2014	Tx moy. 2013 national	Tx moy 2013 Départ.	Taux 2013 Des EPCI	Tx plafonds 2014 Des communes
TH	101 165	143 600	23,88	23,88	12,46000	47,24
TFB	77 442	109 100	20,11	20,11	.	50,28
TFNB	1 500	1 500	48,94	48,94	2,34000	120,01
CFE	.	.	.	.	25,96	.

Les taux ne devraient pas connaître de modification par rapport à l'année précédente. Une recette de 48 097 € est attendue.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

**Le Conseil municipal,**  
Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

**Fixe** comme suit, les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2014 :

- 16,62 % pour la taxe d'habitation ;
- 21,64 % pour la taxe foncière sur terrain bâti
- 41,47 % pour la taxe foncière sur terrain non bâti.

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

P/O LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO, absent

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Félix TIOUKA

